



**Communiqué de Presse
du 4 mai 2021**

Nouveau SOUTIEN au Dr Michel BUSCH, face à la maltraitance renouvelée de l'ordre des médecins !

Le **Dr Michel BUSCH** est **médecin retraité dans l'Ariège**. Il a l'habitude de payer sa cotisation ordinaire en fin d'année, en « trainant les pieds et le chéquier », face à cette adhésion obligatoire à un organisme dont il ne partage pas la conception de la pratique médicale... !

Dans la suite du rapport accablant de la **Cour des Comptes*** sur l'ordre des médecins, publié le **9 décembre 2019**, il a **souhaité exprimer son désaveu en ne payant qu'une partie de sa cotisation obligatoire**. Il pensait ainsi être en règle, en réglant la part départementale correspondant à « l'inscription au tableau ». Il souhaitait débattre des malversations ordinaires révélées par la Cour des Comptes et nécessitant que l'institution... rende des comptes ... !

Mais cet ordre des médecins supporte mal la critique, le débat public et la transparence. **Injonction à payer par huissier, procès au Tribunal de Foix** (avec ce 3^e épisode du 5 mai) et **délibérations ne respectant pas la loi** font partie de la panoplie utilisée.

Au moment où :

- les **affaires se multiplient et** révèlent la nocivité de l'institution ordinaire à l'encontre des professionnels et des citoyens (cf la résistance de notre collègue Eugénie IZARD, pédo-psychiatre à Toulouse, qui vient de faire suspendre par le Conseil d'Etat son interdiction d'exercer de 3 mois suite à son signalement de maltraitance d'enfant) ;
- un **vent de révolte** souffle depuis plus d'un an,

nous réaffirmons que la **ligne rouge de l'acceptable a été franchie** avec la protection ordinaire de médecins criminels sexuels à l'encontre de personnes majeures ou mineures;

et nous demandons à nouveau à nos gouvernants :

- de **stopper les poursuites judiciaires** à l'encontre des médecins ne souhaitant plus financer docilement cet ordre des médecins et son tribunal d'exception ;
- d'**organiser un bilan public** sur les pratiques de cette institution.

Nous y formulerons des propositions alternatives à la dissolution de l'ordre des médecins, respectant la démocratie sanitaire et le pluralisme des professionnels.